Défenseur des droits : l’Elysée choisit Claire Hédon pour succéder à Jacques Toubon

Après Dominique Baudis en 2011 et Jacques Toubon depuis 2014, le président a opté pour une militante de la lutte contre la pauvreté, l’exclusion et les discriminations, présidente d’ATD Quart Monde.

Par [Jean-Baptiste Jacquin](https://www.lemonde.fr/signataires/jean-baptiste-jacquin/) et [Isabelle Rey-Lefebvre](https://www.lemonde.fr/signataires/isabelle-rey-lefebvre/) Publié le 01 juillet 2020 à 18h37 - Mis à jour le 02 juillet 2020 à 06h47

Claire Hédon, alors présidente d’ATD Quart Monde, au palais de l’Elysée, en octobre 2017. LUDOVIC MARIN / AFP

Le président de la République a proposé, mardi 30 juin, de nommer [Claire Hédon, 57 ans](https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/06/30/claire-hedon-pressentie-pour-remplacer-jacques-toubon-comme-defenseuse-des-droits_6044754_3224.html), au poste de Défenseur des droits, pour succéder à Jacques Toubon, 79 ans, dont le mandat prend fin le 16 juillet. Le Sénat et l’Assemblée nationale devront ratifier cette nomination lors d’un vote, mardi 7 juillet. Mme Hédon, qui n’a pas souhaité s’exprimer, est une militante de la lutte contre la pauvreté, l’exclusion et les discriminations, présidente d’ATD Quart Monde.

**Article réservé à nos abonnés Lire aussi**[**Discriminations : le signal d’alarme du Défenseur des droits**](https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/06/22/discriminations-le-signal-d-alarme-du-defenseur-des-droits_6043689_3224.html)

Claire Hédon va avoir la difficile tâche de succéder à Jacques Toubon, qui a d’autant mieux réussi à imposer l’institution que [ses prises de position fortes](https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/04/01/jacques-toubon-les-inegalites-deviennent-encore-plus-criantes-avec-l-etat-d-urgence-sanitaire_6035116_3224.html) ont détonné dans le paysage politique. Issu de la droite, il a crédibilisé les constats sur les inégalités sociales dans l’accès aux droits, les discriminations de toutes sortes et la déontologie des forces de l’ordre, souvent apanage de la gauche.

Ces thèmes sont au cœur de l’action de cette autorité indépendante, inscrite dans la Constitution par la réforme de 2008. Ancien garde des sceaux, ancien ministre de la culture, ancien président de la commission des lois de l’Assemblée nationale, M. Toubon avait toutes les clés pour pénétrer les rouages gouvernementaux et parlementaires afin de se faire entendre.

**Risque d’asphyxie de l’institution**

Mercredi 1er juillet, lors de sa dernière conférence de presse donnée au siège du Défenseur des droits, il a confié qu’à l’issue de son mandat de six ans, *« son seul regret, c’*[était]*de partir »*. Il assure n’avoir *« connu aucune tentative de mise en cause de notre liberté, de notre indépendance, de notre capacité à dire et écrire »* ce que l’institution constatait et estimait devoir recommander *« en conscience et en responsabilité »*.

Pas de bâton dans les roues, donc, mais quelques enquêtes dont l’accès lui a été refusé. Ainsi, celle concernant les [lycéens de Mantes-la-Jolie (Yvelines) qui avaient été contraints de rester agenouillés](https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/07/26/interpellation-de-lyceens-a-mantes-la-jolie-l-enquete-de-l-igpn-classee-sans-suite_5493904_3224.html), les mains sur la tête, après leur interpellation en décembre 2018.

L’un des défis que va devoir relever sa successeure est, selon M. Toubon, celui des moyens et des effectifs. *« Nous atteignons une intensité d’activité, c’est-à-dire un nombre de dossiers par personne, qui va peut-être atteindre le niveau admissible de productivité par agent*[230 salariés au siège]*ou par délégué*[520 bénévoles répartis sur le territoire]*»,*explique-t-il. Il évoque même un risque d’asphyxie de l’institution, qui a reçu 103 000 réclamations en 2019.